

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2024, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de **35 651 727 DT** et un résultat de la période de **596 936 DT**.

– Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société CAP OBLIG SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV arrêtés au 31 Mars 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « CAP OBLIG SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

I. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Mars 2024, 1,69 % de l'actif de la société CAP OBLIG Sicav, soit 18,31 % au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- La valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 35 050 239 DT au 31 Mars 2024, et représente une quote-part de 98,31 % de l'actif de la société CAP OBLIG Sicav, soit 18,31 % au-dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 30 Avril 2024

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
ARRETE AU 31/03/2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023	
<u>ACTIF</u>					
AC1 -	Portefeuille titres	4.1	29 073 536	21 141 854	29 161 921
AC1a	Actions et valeurs assimilées		1 846 590	1 403 101	1 817 701
AC1b	Obligations et valeurs assimilées		27 226 946	19 738 753	27 344 220
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités		6 578 191	11 246 523	10 472 532
AC2a	Placements monétaires	4.3	5 976 703	8 955 764	9 418 146
AC2b	Disponibilités		601 487	2 263 621	1 054 386
AC3 -	Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 -	Autres actifs		-	-	-
Total Actif			35 651 727	32 361 239	39 634 453
<u>PASSIF</u>					
PA1	Opérateurs créditeurs	4.5	28 024	20 716	29 922
PA2	Autres créditeurs divers	4.6	7 260	8 211	7 821
Total Passif			35 285	28 927	37 743
<u>ACTIF NET</u>					
CP1	Capital	4.7	33 205 105	31 874 367	37 469 686
CP2 -	Sommes distribuables		2 411 337	457 945	2 127 024
CP2a	Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 883 417	187	218
CP2b	Sommes distribuables de la période		527 921	457 758	2 126 806
Actif Net			35 616 442	32 332 312	39 596 710
Total Passif et Actif Net			35 651 727	32 361 239	39 634 453

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/03/2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

			Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En TND					
PR1	Revenus du portefeuille Titres	4.2	492 911	340 314	1 548 174
PR1a	Dividendes		-	-	-
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		492 911	340 324	1 548 174
PR2	Revenus des placements monétaires	4.4	170 920	120 597	915 001
	Total Revenus des Placements		663 831	460 911	2 463 175
CH1	Charges de gestion des placements	4.8	(84 641)	(63 303)	(338 597)
	Revenus Nets des Placements		579 190	397 608	2 124 578
CH2	Autres charges	4.9	(11 143)	(8 716)	(45 614)
	Résultat d'Exploitation		568 047	388 892	2 078 965
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		(40 126)	68 866	47 842
	Sommes distribuables de la Période		527 921	457 758	2 126 806
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		40 126	(68 866)	(47 842)
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		28 889	(7 486)	965
	Frais de négociation de titres		-	-	-
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		-	35 585	379 542
	Résultat Net de la Période		596 936	416 991	2 459 472

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/03/2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

		Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En TND				
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>596 936</u>	<u>416 991</u>	<u>2 459 472</u>
AN1a -	Résultat d'exploitation	568 047	388 892	2 078 965
AN1b -	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	28 889	(7 486)	965
AN1c -	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	-	35 585	379 542
AN1d -	Frais de négociation de titres	-	-	-
AN2	<u>Distribution de dividendes</u>	-	(909 980)	(909 980)
AN3	<u>Transactions sur le capital</u>	(4 577 203)	3 558 884	8 780 801
AN3a	Souscriptions	1 637 449	18 745 519	57 362 070
CSS	Capital	1 539 671	18 381 202	55 818 024
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	511	15 570	148 362
RSD	Régularisation des sommes distribuables	97 267	348 747	1 395 684
AN3b	Rachats	(6 214 652)	(15 186 635)	(48 581 269)
CSR	Capital	(5 831 060)	(14 232 388)	(46 400 386)
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	(2 592)	(11 383)	(170 088)
RSD	Régularisation des sommes distribuables	(381 000)	(942 863)	(2 010 795)
	Variation de l'actif net	(3 980 267)	3 065 895	10 330 293
AN4	<u>Actif net</u>			
AN4a	Début de période	39 596 710	29 266 417	29 266 417
AN4b	Fin de période	35 616 442	32 332 312	39 596 710
AN5	<u>Nombre d'actions</u>			
AN5a	Début de période	363 120	270 971	270 971
AN5b	Fin de période	321 532	311 566	363 120
	Valeur liquidative	110,771	103,774	109,046
AN6 -	Taux de rendement annualisé (%)	6,35%	5,91%	6,34%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables(BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 .

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31 mars 2024 de bons de trésor assimilables, titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2024 à 29 073 535 DT et se répartit comme suit :

Code ISIN	Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% de l'Actif Net
Obligations et Valeurs assimilées					
Emprunts d'Etat		240 000	22 250 000	23 304 536	65,43%
TN0008000515	EMP NAT 2014 Cat C	20 000	250 000	259 952	0,73%
TNVE955M6R90	EMP NAT T3 2023 CB	80 000	8 000 000	8 343 680	23,43%
TNWRCVSYL730	EMP NAT T4 2022 CB	10 000	1 000 000	1 027 400	2,88%
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT T2 2022 CB	20 000	2 000 000	2 119 264	5,95%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT T3 2022 CB	20 000	2 000 000	2 080 336	5,84%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CB	90 000	9 000 000	9 473 904	26,60%
Emprunts de Sociétés		65 500	3 805 000	3 922 410	11,01%
TN0007780067	ABC 2020-1	10000	400 000	427 312	1,20%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-3	10000	400 000	403 944	1,13%
TNDE9EH7SA12	AMEN SUB 2023-2	10 000	1 000 000	1 033 608	2,90%
TN0007310428	ATL 2023-2	5000	500 000	519 644	1,46%
TN0007310535	HL 2020-2	10500	420 000	433 624	1,22%
TN0007310535	HL 2022-01	10000	600 000	600 880	1,69%
TN0002102150	TLF 2019-1	2500	50 000	53 464	0,15%
TN0002101996	TLF 2021-1	2000	120 000	128 955	0,36%
TN0002102101	UIB 2009/1	2500	75 000	77 484	0,22%
TN0007310469	WIFAK INT BK 2022-2	3000	240 000	243 494	0,68%
Titres OPCVM		87 541	1 807 352	1 846 590	5,18%
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMETT CAP	87541	1 807 352	1 846 590	5,18%
Total			27 862 352	29 073 536	81,63%

Les titres ayant connu des mouvements au cours du premier trimestre 2024 se présentent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 01-01-2024	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus, ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-03-2024
Emprunts de Sociétés	1 720 000	0	480 000	480 000	0	1 240 000
WIFAK BK 2022-2	300 000		60 000	60 000		240 000
AMEN BANK 2020-3	600 000		200 000	200 000		400 000
HL 2018-2	20 000		20 000	20 000		0
HL 2022-1	800 000		200 000	200 000		600 000
Total	1 720 000	0	480 000	480 000	0	1 240 000

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 janvier 2024 au 31 mars 2024 totalisent 492 911 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des Emprunts d'Etat	410 824	267 260	1 253 175
Revenus des Emprunts de Sociétés	82 087	73 054	294 999
Total	492 911	340 314	1 548 174

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 mars 2024 à 5 976 703 DT contre 9 418 146 DT au 31/12/2023. Le détail des placements monétaires à la date du 31 mars 2024 est présenté au niveau du tableau suivant :

Code ISIN	Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/03/2024	% de l'Actif Net
	Placement à terme	0	0	0%
	Certificat de Dépôt	5 931 299	5 976 703	16,78%
	CD_1074_28/04/2024 unifac	1 958 163	1 987 449	5,58%
	CD_1073_07/05/2024 unifac	979 101	991 640	2,78%
	CD_897_05/04/24ATB	2 994 035	2 997 614	8,42%
	Total	5 931 299	5 976 703	16,78%

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 170 920 DT pour la période allant du 01 janvier 2024 au 31 mars 2024 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du premier trimestre 2024.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des placements à terme	11 804	41 018	187 364
Revenus des certificats de dépôts	159 116	79 579	727 637
Total	170 920	120 597	915 001

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES.

Elle s'élève à 28 024 DT au 31 mars 2024 contre 29 922 DT au 31 décembre 2023.

4.6 Note sur les autres créiteurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
TCL à payer	3 134	5 468	3 134
Retenue à la Source	986	422	1 335
Redevance CMF	3 140	2 321	3 352
Total	7 260	8 211	7 821

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 janvier 2024 au 31 mars 2024 s'élève à **3 980 268** DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(4 264 581)
Variation de la part Revenu	284 313
Variation de l'Actif Net	(3 980 268)

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2024 se détaillent comme suit :

Désignation	Capital au 01/01/2024	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/03/2024
Montant	37 469 686	1 539 671	-5 831 060	33 178 297
Nombre de titres	363 120	14 921	56 509	321 532
Nombre d'actionnaires	615	31	72	574

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/03/2024
Capital sur la base part de capital de début de période	33 178 297
Variation des +/- values potentielles sur titres	28 889
+/- values réalisées sur cession de titres	0
Frais de négociation de titres	0
Régul des sommes non distribuables de la période	-2 081
Capital au 31.03.2024	33 205 105

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	84 641	63 303	338 597
Total	84 641	63 303	338 597

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du premier trimestre 2024 s'élève à 84 641 TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevance CMF	9 483	7 092	37 937
Impôts et Taxes	-	400	760
Autres Impôts et Taxes	1 660	1 223	6 917
Total	11 143	8 716	45 614